

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Vanessa MULLER, MM. Patrick MALCONTENTI, Martin MONANGE, Sylvain MONIN, Patrick OSTER et Xavier SIMONIN.

Absents excusés : Olivier PLU pouvoir à Véronique DEL FABRO.

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

Le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2020 est approuvé à l'**unanimité**.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020 est approuvé à l'**unanimité**.

OBJET : Indemnités du maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **par 8 voix pour et 1 abstention**,

- de fixer ainsi, à compter du 23 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints :
 - **Maire** : **25,5 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - **1^{er} Adjoint** : **9,9 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale
 - **2^{ème} Adjoint** : **9,9 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (cf. tableau annexe)
- Que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;
- Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget communal.

OBJET : Délégation du Conseil Municipal au Maire, article L 2122-22 du CGCT

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes ou au 1^{er} adjoint en cas d'empêchement :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

OBJET : Désignation des représentants au sein de MMD 54

Mme Véronique DEL FABRO est désigné comme son représentant titulaire à MMD 54 et M Patrick OSTER comme son représentant suppléant,

OBJET : Délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal Scolaire d'Anthelupt

Mmes MULLER VANESSA, DEL FABRO Véronique et M MONIN Sylvain délégués sont élus membres du SIS d'Anthelupt.

OBJET : Commission d'appel d'offres

Sont élus à l'unanimité à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires : M Patrick OSTER
M Martin MONANGE
M Olivier PLU

Membres suppléants : M Sylvain MONIN
M Patrick MALCONTENTI
M Xavier SIMONIN

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne :

Titulaires	Suppléants
Patrick OSTER	Corinne BERG
Olivier PLU	Sylvain MONIN
Martin MONANGE	Xavier SIMONIN
Eric NOEL	Muriel RUHLAND
Claude COLIN	Patrick MALCONTENTI
Robert GIRARD (hors commune)	Giovanni FALSONE
Jean Pierre JACQUEMIN (hors commune)	Gaël GRANDJEAN
Jacques COLIN	Corinne SIMONIN
Gérard FRANCOIS	Nicole LAVIGNE
Denis POULET	Laurent GAILLET
Martine TRICHOT	Anne COLIN
Blandine MAGINEL	Catherine COURTOIS

OBJET : Désignation d'un correspondant défense

Le correspondant a vocation à développer le lien armée-nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune. Monsieur Patrick OSTER a été désigné **à l'unanimité**, correspondant défense pour la commune.

OBJET : Formation des commissions communales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne les commissions communales suivantes et leurs membres :

1. Commission « Travaux » :

✓ Voirie

Adjoint en charge : Patrick OSTER

Conseillers en charge : Patrick MALCONTENTI, Sylvain MONIN, Xavier SIMONIN

- Rue de la Fontaine,
- Route de Flainval.

✓ Entretien des bâtiments

Adjoint en charge : Corinne BERG

Conseiller : Xavier SIMONIN

2. Commission « Environnement »

- Fleurissement : Patrick MALCONTENTI
- Embellissement du village : Véronique DEL FABRO
- Sentiers, ruisseaux, fossés : Corinne BERG, Xavier SIMONIN, Martin MONANGE
- Bois : Corinne BERG, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN

3. Commission « Finances »

Adjoint en charge : Patrick OSTER

Conseillers : Vanessa MULLER, Martin MONANGE

4. Commission « Nouveaux projets » :

Adjoint en charge : Patrick OSTER

- Salle communale : Vanessa MULLER, Martin MONANGE, Sylvain MONIN, Corinne BERG

- Zone AU : Véronique DEL FABRO, Olivier PLU
- Sécurisation village : Sylvain MONIN et Xavier SIMONIN, Vanessa MULLER
- Permis de construire : Corinne BERG, Sylvain MONIN, Xavier SIMONIN

5. Commission « Communication »

Adjoint en charge : Patrick OSTER

Conseiller : Martin MONANGE

6. Commission « Animation, jeunesse et action sociale »

Adjoint en charge : Corinne BERG

OBJET : Approbation du rapport d'activité de la Société Publique Locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ;

OBJET : Désignation du représentant de la commune d'Hudiviller à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)

MME Véronique DEL FABRO est désigné à l'unanimité comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale.

OBJET : Recours aux services facultatifs proposés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle

Un centre de gestion assure pour l'ensemble des agents des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, un certain nombre de missions obligatoires financées par une cotisation obligatoire fixée au taux de 0,8 %, payée par les collectivités et établissements affiliés.

Le centre de gestion peut également proposer des missions facultatives, financées soit sur la base d'une cotisation additionnelle, soit dans des conditions fixées par convention.

Le Maire expose que la signature des conventions suivantes complèterait utilement la gestion des ressources humaines de la collectivité :

- . Convention Forfait de base
- . Convention Forfait Santé
- . Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire
- . Convention Gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance

Le conseil municipal décide **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer les conventions d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

OBJETS DIVERS :

Charte de fonctionnement du Conseil Municipal

Madame le Maire fait lecture de la proposition de charte de fonctionnement du conseil municipal. Il s'agit de permettre à chaque membre du conseil de connaître les modalités de

fonctionnement du conseil et de pouvoir s'y référer. La charte a été signée par chaque membre et annexée au présent procès verbal.

Dotation des membres du conseil municipal.

Chaque membre du conseil municipal est doté d'une tablette qui est et reste la propriété de la commune. Ces équipements sont dotés d'une adresse électronique individuelle pour chaque membre et des logiciels de partage d'information entre les conseillers.

Ces équipements serviront aux échanges utiles, au travail en séance et en commission, à l'envoi et la réception des comptes rendus, convocations et autres documents nécessaires à l'exercice des missions du conseil.

Le but de cette dotation est la diminution des impressions papiers (le photocopieur de la commune ne sera pas changé sur ce mandat) ainsi que la disponibilité permanente de l'ensemble des documents pour chaque conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.